

## FAUT-IL INTÉGRER LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE SYSTÈME DE PLANIFICATION LOCAL, SECTORIEL ET NATIONAL ?

### GHAZI BOULILA

- Professeur en Sciences Economiques à l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis
- Conseiller économique auprès de MAC SA Intermédiaire en Bourse
- Directeur de l'Unité de recherche «Développement Financier et Innovation» (DEFI)
- Membre du bureau de l'Association des Economistes Tunisiens (ASECTU)
- Membre de l'Association des Anciens de l'Institut de Défense Nationale (AAIDN)
- Membre de l'Association Internationale des Economistes de Langue Française (AIELF)
- Président de l'Association pour la Réflexion sur le Développement Economique et Social (ARDES)



Comme tous les pays, la Tunisie a adopté en septembre 2015, « le Programme des Nations Unies 2030 » qui est constitué de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et de 169 cibles. Ces ODD conduisent en principe au développement économique et social des pays et leurs degrés de réalisations dépendront essentiellement des politiques nationales, sectorielles et locales poursuivies.

L'Union Européenne vient de renforcer le rôle des autorités locales en tant qu'acteurs de développement économique en les encourageant à intégrer les ODD dans leurs plans. La Tunisie commence le processus de la décentralisation. L'organisation de la première édition de la Journée Nationale des Collectivités Locales tenue le jeudi 4 octobre 2018 a permis au gouvernement de présenter sa vision. Les responsables ont montré l'importance du lien entre décentralisation et développement économique sans donner un rôle aux autorités locales dans la réalisation des ODD.

Au regard de ce contexte national et mondial, l'objectif de ce billet économique est de s'interroger sur le rôle et la contribution des différents acteurs de développement économique et social (public, privé, national, local, sectoriel etc.) dans la mise en œuvre de ce programme « ODD 2030 ».

Les questions posées sont les suivantes : Est-ce qu'on devra intégrer ces ODD dans les plans de développement nationaux, sectoriels et locaux ? Est-ce qu'on doit localiser ces ODD ? Quel sera le rôle des autorités locales ? Est-ce que la qualité de nos institutions permet l'appropriation de ces ODD ?



## Quels sont les Objectifs de Développement Durable (ODD) ?

En septembre 2015, les Objectifs de Développement Durable (ODD) se sont substitués par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces ODD visent un développement plus global et d'une durée plus longue jusqu'à 2030 et renouvelable. Ils concernent 193 pays pauvres et riches industrialisés. Les Objectifs de Développement Durable pour 2030 sont les suivants :

Les Objectifs de Développement Durable	
1. Eliminer la pauvreté	10. Réduire les inégalités
2. Combattre la faim	11. Améliorer la sécurité dans les villes et les communautés humaines
3. Encourager le bien-être grâce aux soins de santé	12. Encourager une consommation responsable
4. Assurer une éducation/instruction de qualité pour tous	13. Stopper les changements climatiques
5. Réaliser l'égalité entre hommes et femmes	14. Protéger les océans
6. Permettre l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires	15. Prendre soin de l'environnement
7. Permettre à tous l'accès à des énergies propres à un prix abordable	16. Promouvoir la paix
8. Encourager un travail décent, rémunéré correctement	17. Atteindre ces objectifs grâce à des partenariats mondiaux à tous les niveaux de la politique, de l'économie et de la société
9. Permettre à tous d'avoir accès aux infrastructures et aux technologies modernes	

Ces objectifs se chevauchent les uns avec les autres de telle façon la réalisation d'un objectif participe à la réalisation d'un ou plusieurs autres objectifs. Par exemple l'objectif 1 relatif à l'élimination de la pauvreté contribue en même temps à la réalisation de l'objectif 2 de combattre la faim et l'objectif 3 d'améliorer le bien être. Ces 17 objectifs seront réalisés d'ici 2030 à travers 169 cibles quantitatives.

Ce « Programme 2030 » engage tous les pays à œuvrer dans trois domaines du développement durable: l'économie, le social et l'environnement.

Il couvre principalement 6 domaines prioritaires :

- i) la lutte contre la pauvreté et les inégalités;
- ii) l'accès à la santé et à l'éducation;
- iii) le développement économique inclusif ;
- iv) la protection de l'environnement;
- v) la justice pour tous et
- vi) le partenariat mondial

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



## Il est important d'intégrer les ODD dans le système de planification local, sectoriel et national ?

La Tunisie est signataire du « Programme 2030 » pour le développement durable adopté en septembre 2015. Elle doit développer un plan stratégique pour réaliser sa vision à moyen et à long terme à travers des projections des cibles. Ce plan devra renfermer les objectifs, les actions à entreprendre, l'affectation des ressources etc. Il oriente les cadres et les dirigeants vers les objectifs à atteindre. Il assure aussi la cohérence des choix stratégiques au niveau global et local. La nouvelle vision de la décentralisation et la création d'un nouveau pouvoir local sont considérées, aujourd'hui, comme une opportunité pour la Tunisie afin de mener une stratégie globale et cohérente pour atteindre ce « Programme 2030 ». Dans ce cadre, il s'agit d'associer les autorités locales et les municipalités dans l'effort de la planification nationale. La démarche des ODD doit être intégrée le plus possible aux différents acteurs nationaux, sectoriels et locaux.

Pour bénéficier de cette opportunité, la Tunisie doit intégrer ces ODD dans les systèmes de planification de ces trois niveaux. Cette intégration permet d'avoir :

- une cohérence globale de la mise en œuvre des objectifs ;
- une continuité dans l'exécution des objectifs même en présence d'instabilité politique et de changement des ministres et des gouvernements;
- une coordination entre les différents acteurs ;
- un degré d'efficacité d'exécution élevé ;
- un rapport avantage/coût élevé ;
- une mobilisation importante des ressources locales et extérieures.

La Tunisie devra intégrer le « Programme 2030 » dans son plan de développement quinquennal. Le processus d'appropriation doit se faire par la priorisation des cibles et la domestication des ODD.

Chaque secteur fixe des cibles dans son plan en fonction de sa stratégie qui doit être complétée par un plan d'actions à long terme et des mesures de réformes politiques, institutionnelles ou législatives à prendre pour favoriser l'exécution des ODD.

Le Ministère central en charge du Plan devra aider les municipalités en proposant une méthodologie de planification et de suivi des ODD. Cette démarche permet d'intégrer les ODD dans les plans de développement municipaux.

En effet, lorsque les autorités locales s'approprient des ODD en les intégrant au sein de leurs systèmes de planification locale et en suivant les évolutions des cibles les plus prioritaires, elles permettent d'atteindre d'une manière plus efficace les cibles sectorielles et nationales. Dans ce cadre, les autorités centrales ont intérêt à renforcer le rôle des autorités locales en tant qu'acteurs de développement et non pas en tant qu'agent d'exécution. L'implication des autorités locales dans l'atteinte des cibles des ODD est ainsi fortement recommandée. Cependant, le suivi des cibles locales nécessite un système d'information, des données statistiques régionalisées et des ressources humaines compétentes.

Cette démarche devra amener la Tunisie à entamer un ensemble d'action permettant de :

- former les formateurs sur l'intégration des ODD dans les cadres stratégiques des trois niveaux : national, sectoriel et local ;
- renforcer la compréhension de tous les acteurs sur les opportunités et les défis à relever dans l'accomplissement des ODD;
- développer les statistiques fiables pour permettre une évaluation permanente ;
- informer toute la population sur les 17 ODD et les 169 cibles.

L'élaboration des ODD est un exercice de planification nationale et locale réalisé de manière à permettre le suivi et l'évaluation des résultats obtenus. Dans ce sens, l'un des gages de réussite des ODD est son appropriation par l'ensemble des parties impliquées et la responsabilisation de chacune d'entre elles.

L'adoption des « ODD 2030 » par la Tunisie et la communauté internationale en 2015 est une opportunité pour le développement des régions. La localisation et la mise en œuvre des ODD grâce à une implication active des autorités locales ont été adoptées par l'Union Européenne et qui sont en train de prendre de l'ampleur dans plusieurs pays. La Tunisie devra poursuivre cette dynamique mondiale et investir dans les ressources humaines et le développement des institutions locales pour leur permettre d'approprier les « 17 ODD » et les 169 cibles. Une coopération et coordination efficaces entre les municipalités, les régions et les ministères sont nécessaires pour atteindre efficacement les ODD. L'atteinte de ces objectifs repose sur l'implication de tous ces acteurs et la force que représente la complémentarité de leurs actions et missions.